



Guider



Signaler



Chantiers

PRODUIT DE MARQUAGE > PEINTURE SOLVANTÉE SANS TOLUÈNE

CITRON



« Peinture de marquages temporaires, assurant une sécurisation et une perception optimales des zones de chantiers. »

PERFORMANCES

MARQUAGE TEMPORAIRE

T2 - Q2 - R4 - S2

T : Résistance au trafic
Q : Visibilité de jour
R : Visibilité de nuit
S : Antiglissance

LES POINTS FORTS

> USAGE

- Excellente perception de nuit des marquages pour une sécurisation accrue des usagers aux abords des chantiers
- Très bonne visibilité de jour : valeur moyenne de luminance de 145 (mini exigé 80)
- Bonne adhérence des marquages : $SRT \geq 0,54$ sur la durée de vie du produit (mini exigé 0.45)
- Produit certifié selon les normes NF EN 1436 et NF EN 1824

> EXPLOITATION

- Préservation de la santé des utilisateurs : peinture classée non nocive garantie sans toluène et sans pigment toxique
- Emballages spécifiques Sakapo® et Sakafu facilitant la gestion des déchets et diminuant son coût

LE + SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

- ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Emballage recyclable à 75 %
- RÉDUCTION DES DÉCHETS
Sakapo® réduisant de 65 % le poids des déchets dangereux
- FABRICATION FRANÇAISE
Fabriqué en région Normandie



FABRICATION FRANÇAISE



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Peinture acrylique en phase solvant
- Masse volumique : 1,47 kg/l
- Conditionnement :
 - Seaux métalliques de 25 kg nets équipés de Sakapo®

Autres conditionnements : nous consulter



MISE EN ŒUVRE

- Machine Airless (filtre 60 mesh)
- Supports hydrocarbonés, neufs ou anciens
- Appliquer sur support propre et sec
- Températures limites du support : $5^{\circ}\text{C} < T < 40^{\circ}\text{C}$
- Hygrométrie maxi : 80 %

CONSOUMATIONS*

Temporaire rétroréfléchissant

Dosage produit	710g g/m ²
Dosage de saupoudrage	455 g/m ²
Temps de séchage	13 min

* Selon conditions de certification



SÉCURITÉ - STOCKAGE

- Produit inflammable à usage professionnel
- Stockage : dans un endroit sec, ventilé, à l'abri du gel, du soleil et de toute source de chaleur
- Conservation : 12 mois à compter de la date de fabrication, dans l'emballage d'origine non ouvert
- Les emballages souillés, les produits de nettoyage et de rinçage sont des déchets à traiter selon la réglementation en vigueur
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité sur www.quickfds.fr